NOM Prénom

Adresse

Service

N° matricule

Nom RH proximité

Site/Lieu de travail

Le XX/XX/XXXX

Objet : demande d’explication de ma cotation provenant de la nouvelle convention collective

Madame, Monsieur

La nouvelle convention collective de la métallurgie induit un changement radical dans les entreprises de la métallurgie. Ce premier changement vient d’être effectué, des fiches métiers ont été éditées et ont été maintenant cotées suivant la grille de cotation de l’article 60 de celle-ci.

Il est inscrit dans l’article 63.2.1 : « Pour la première application de la présente convention dans l’entreprise, l’employeur notifie par écrit, à chaque salarié, le classement de son emploi.

Dans le délai d’un mois à partir de cette notification, le salarié peut adresser à son employeur une demande d’explication concernant le classement retenu.

En réponse, dans le délai d’un mois suivant cette demande, l’employeur indique au salarié, par tout moyen, le degré retenu pour chaque critère classant du référentiel d’analyse visé à l’article 60 de la présente convention. Cette réponse peut notamment avoir lieu à l’occasion d’un entretien entre le salarié et l’employeur ou son représentant. »

J’ai bien reçu par vos soins le classement résultant de votre analyse sur ma fiche métier le XX/XX/XXXX.

De ce fait, et suivant l’article précédemment cité, je demande par ce courrier que vous m’explicitiez par écrit les critères retenus qui ont abouti à cette cotation.

Dans l’attente d’une réponse de votre part, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Signature